

DSDEN64

CONDITIONS D'AUTORISATION DE SORTIE EN REFUGE AVEC NUITEE ECOLES ELEMENTAIRES DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

DOSSIER ADMINISTRATIF DE DEPART EN SORTIE SCOLAIRE AVEC NUITEE(S)

- Il sera réalisé et adressé à l'IEN comme pour tout autre centre d'hébergement (même temporalité, documents à utiliser sur le site de la DSDEN 64)
- L'encadrement : 2 adultes dont l'enseignant pour 24 élèves, au-delà de 24 élèves 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves.
Recommandation : au moins 3 adultes pour un groupe classe (il conviendra d'anticiper un portage supplémentaire par les adultes)
Parmi ces encadrants, prévoir un titulaire du diplôme de premiers secours.
- L'itinéraire choisi sera indiqué (départ, sentier suivi ...)
- Le refuge d'accueil doit être inscrit au répertoire départemental des centres d'accueil.
- Le refuge sera gardé.
- La période d'accueil des scolaires se situe entre le 1^{er} juin et les vacances de Toussaint (sauf conditions météorologiques exceptionnelles), sous réserve que le gardien soit présent et que les conditions météorologiques ne contrarient pas l'accès au refuge (accès routier et sentier).

RECOMMANDATIONS :

- Le niveau de classe recommandé : élèves de CM1 / CM2. Sur projet particulier et après avis du Conseiller Pédagogique EPS et de l'IEN, un autre niveau de classe pourra être accueilli.
- La durée recommandée : une nuitée dans le même refuge. Exceptionnellement, sur projet particulier et après avis de l'IEN, l'accueil pourra s'étendre à deux nuits au maximum.
- Avant de choisir un refuge, l'enseignant s'assure que l'itinéraire d'accès à pied au refuge est compatible avec le niveau des élèves de sa classe (notamment la fourchette du temps de marche nécessaire pour accéder au refuge). Il peut se renseigner par une visite sur place, si cela lui est

possible, ou auprès de professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs moyenne montagne, gardiens du refuge ...)

- Lors de la réservation, le gardien et l'enseignant vérifient qu'aucun autre groupe de clientèle adulte (ou scolaire) ne soit présent en même temps. Ceci afin de séparer au mieux les publics dans les zones de couchage.

- Sécurité : téléphones des refuges et des services de secours en montagne.

- Du fait de l'accès par des sentiers balisés (le plus souvent du Parc National des Pyrénées Occidentales), l'encadrement par un professionnel de la montagne guide ou accompagnateur n'est pas obligatoire. Cependant, il peut être recommandé afin d'apporter un supplément de sécurité, mais également une ouverture culturelle et scientifique en appui sur les connaissances de l'environnement naturel et humain travaillées dans le cadre des programmes de l'école.

CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PRATIQUE

➤ Préparation :

- Prendre contact avec le gardien du refuge afin de fixer la date de réservation et d'évaluer le budget de la sortie.

En ce qui concerne l'itinéraire d'accès au refuge :

- Avant la sortie vers le refuge et son départ, l'enseignant doit prendre connaissance du dernier bulletin météo (sur deux journées) et prendre les décisions qui s'imposent.

- Choisir des sentiers balisés et sans difficulté. Evaluer le temps de marche en prévoyant les délais adaptés à la gestion d'un groupe d'enfants.

- Exclure tout passage dangereux bordant de fortes pentes, falaises ou précipices.

- Exclure tout passage même faiblement enneigé qui pourrait présenter un risque (il convient donc de se renseigner auprès des gardiens ou de professionnels de la montagne des risques d'enneigements persistants notamment au mois de juin).

- **Se référer aux recommandations départementales propres à la randonnée en moyenne montagne disponible sur le site EPS64 de la DSDEN.**

Les activités sur place :

- Les consignes de sécurité sont à donner par le gardien à l'encadrement et aux élèves dès l'arrivée du groupe au refuge. Ces consignes porteront sur l'utilisation des locaux mais elles préviendront également des risques encourus dans les alentours (rochers, lacs ...).

- Les enfants ne seront pas laissés seuls aux alentours d'un lac. La baignade est interdite.

L'intendance :

- S'assurer de l'organisation des repas à emporter (pique nique du midi) ou à réserver au refuge (le soir d'arrivée, le petit déjeuner du lendemain et le pique nique du midi pour le retour).

- **Signaler au gardien les régimes alimentaires éventuels (afin de prévenir les allergies, ...) ou repas spéciaux au moment de la réservation : il est difficile de modifier un repas au dernier moment dans un refuge.**

Equipement individuel :

- Prévoir un petit sac à dos (emporter l'essentiel en pensant au poids du sac qu'il faudra porter plusieurs heures). *Les enfants et leurs parents seront particulièrement sensibilisés sur ce point avant le départ.*

- Chaussures de marche, vêtements chauds, vêtement de pluie, bonnet, gants, tee shirt de rechange, lunettes de soleil, crème solaire, casquette

- une petite bouteille d'eau ou une gourde

- strict nécessaire de toilette : petite serviette et brosse à dents (pas de lingettes !) pas de gel douche, dentifrice (polluants) !

- papier hygiénique

Se rapprocher des gardiens pour plus de précisions.

Dortoirs / chambres :

Selon les refuges, les couchages sont répartis dans des grands dortoirs ou / et dans des chambres de plusieurs lits.

Les couvertures, draps (à usage unique) et les oreillers sont fournis.

Plan de couchage :

La séparation des publics est visée en prenant en compte le contexte du refuge. Une chambre ou une partie du dortoir sera affectée aux randonneurs de passage.

Autant que possible, il sera recherché une séparation filles / garçons

L'enseignant et les accompagnateurs dormiront à proximité mais dans un lieu séparé ou alors prévoir le couchage de deux (ou plusieurs) adultes dans le dortoir.

Circuit d'évacuation :

Dès l'arrivée au refuge, une information sera donnée aux élèves et à l'encadrement sur les parcours à suivre pour le rassemblement et l'évacuation en cas de sinistre dans le refuge.

Sanitaires :

Assurer la séparation avec un autre public.

Occupation en alternance filles / garçons

Prévention des risques :

- Se munir d'une trousse de secours

- Téléphone portable : Numéros à enregistrer avant la sortie PGHM Oloron : 05 59 10 02 50

Appel de secours : 112

Météo :

- Consulter un site fiable : Météo France Montagne / Météociel ...

- Au moindre doute, consulter le gardien du refuge ou professionnel de la montagne.